



9^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Ligue Grand-Est de Course d'Orientation

Date : Le samedi 8 mars 2025 de 14h à 17h30

Lieu : Maison Régionale des Sports à Tomblaine

Comité directeur de la LGECO :

Présents (10) :

- Philippe POGU (président), Yves BOEHM (trésorier), Mauricette JOLY (trésorière-adjointe), Vincent MAYER (secrétaire général), Sylvie MARCHESIN (secrétaire-adjointe), Virginie BLUM, Claudie GREVET, Vincent FREY, Olivier GUENIN, Juliette HARNIST

Absents excusés (2) :

- Lucas CHAPELOT, Jean-Pierre GEROMEY

Représentants des clubs et des comités départementaux :

Présents (26) :

- 5101 - Epernay Nature et Sport : Bernadette DUMONT-GOSSET
- 5116 - Animation Sillery Orientation : Nathalie GUENIN, Sylvain BLUM
- 5402 - Scapa Nancy Orientation : Alice PERRUCHAUD, Benoît VERDENAL
- 5407 - Sports Orientation Lunéville : Hugo WALCH, François GLIKSON
- 5501 - SA Verdunois : Jacques BEGUINOT
- 5703 - Tout Azimut Fameck : Thomas BOUSSER, Céline LEMERCIER
- 5713 - Metz Sports d'Orientation : Jacques CORDIER
- 6709 - Ski Club Barr : Christiane VOGT
- 6803 - Club Orientation Mulhouse : Mathieu HARNIST, Thierry JOLY
- 6804 - Club d'Orientation de Colmar : Yann REICH, Martine WEISS
- 6806 - Club Orientation Buhl et Florival : Jean-Luc PIERSON, Alexa PIERSON
- 8807 - Loisir Orientation Sanchev : Cyril JOLY
- 8809 - Hautes Vosges Orientation : Jean-Luc PERRIN
- 8812 - O'Zone 88 : Marie VUILLEMARD
- CDCO 51 : Olivier GRANDCOING
- CDCO 54 : Nelly DEVILLE
- CDCO 57 : Régine MOUCHETTE
- CDCO 67 : Claude VOGT
- CDCO 68 : Bernard MORTELLIER

Absents :

- 0801 - Orientation Sportive de Charleville-Mézières : sans représentant
- 6701 - Club Orientation Strasbourg Europe : sans représentant
- 6709 - Ski Club Barr : Pierre SCHWARTZ
- 8813 - Terres d'O : sans représentant
- CDCO 88 : sans représentant

Invités :

Présents (3) :

- FFCO : Dominique BRET (secrétaire générale)
- Sylvie MARCHESIN du SCAPA Nancy récipiendaire d'une Coupe de France de CO pédestre en D65
- Nelly Deville du SCAPA Nancy récipiendaire d'une Coupe de France de CO à VTT en D70

Absents excusés (7) :

- DRAJES Grand-Est : Emmanuel THIRY (délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Grand-Est)

PV de la 9^{ème} AG de la LGECO - samedi 8 mars 2025

- Léna KORCHAK du COBF récipiendaire d'une Coupe de France de CO pédestre en D60
- Noé CHEZEAU du COBF récipiendaire d'une Coupe de France de CO pédestre en H14
- Mathias LATASTE du CO Colmar récipiendaire d'une Coupe de France de CO pédestre en H20
- Jean-Marie FATH du SCAPA Nancy récipiendaire d'une Coupe de France de CO pédestre en H70
- Damien Arnoux du LO Sanchev récipiendaire d'une Coupe de France de CO à VTT en H12
- Thibault Arnoux du LO Sanchev récipiendaire d'une Coupe de France de CO à VTT en H14

Absents :

- CROS Grand-Est
- Conseil Régional Grand-Est

Ordre du jour

1.	Ouverture de la 9 ^e Assemblée générale ordinaire de la LGECO	3
2.	Désignation de la commission de surveillance des opérations électorales	3
3.	Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 17 février 2024	4
4.	Rapport moral 2024	4
5.	Rapports d'activités 2024	5
5.1.	Rapport administratif (activités du CD et du BD)	5
5.2.	Indicateurs licences	5
5.3.	Bilan commission Cartographie	5
5.4.	Bilan commission Formation	5
5.5.	Bilan commission Juges et arbitres	5
5.6.	Bilan commission Pratiques sportives	5
5.7.	Bilan commission Jeunes	5
5.8.	Bilan commission Communication	5
5.9.	Bilan commission Développement	6
5.10.	Vote des rapports d'activités	6
6.	Rapport financier 2024	6
6.1.	Compte de résultats	6
6.2.	Vérification des comptes	6
6.3.	Vote du rapport financier	6
7.	Saison 2025	7
7.1.	Calendrier 2025	7
7.2.	Présentation du règlement des compétitions LGECO 2025	7
7.3.	Projets cartographiques 2025	7
7.4.	Modification de la grille des remboursements LGECO	7
7.5.	Budget prévisionnel LGECO 2025	7
8.	Election des vérificateurs aux comptes	7
9.	Election des représentants à l'AG de la FFCO	7
10.	Validation et élection des candidatures au CD de la LGECO 2025-2028	8
11.	Questions diverses	9
12.	Parole aux invités	9
13.	Remise des Coupes de France de CO pédestre et de CO à VTT 2024	10
14.	Clôture de la 9 ^e Assemblée générale ordinaire de la LGECO	10

1. Ouverture de la 9^e Assemblée générale ordinaire de la LGECO

Préalable :

La convocation à l'AG ainsi que le décompte des voix ont été envoyés par mail le 16 janvier 2025 aux présidents de clubs et de CDCO.

Les éléments de vote quant à eux ont été envoyés en date du 22 février 2025 aux présidents de clubs et de CDCO, ainsi qu'aux représentants porteurs de voix connus par la ligue.

Calcul du quorum :

1/3 des représentants potentiels soit **11 représentants nécessaires**

et

1/2 des voix potentielles soit **55 voix nécessaires**

Vérification du quorum :

La vérification du quorum est faite à partir de la liste d'émargement, qui comporte les noms des représentants et leur nombre de voix en fonction du nombre de licenciés au 31 décembre de l'année visée par cette AG. La liste d'émargement signée des représentants porteurs de voix est annexée au compte-rendu (voir pièce jointe).

26 représentants présents sur 32 représentants potentiels,
ce qui correspond à **99 voix représentées** sur 110 voix potentielles.

Le quorum étant atteint, les délibérations peuvent commencer, celles-ci seront valides.

Vincent MAYER, secrétaire général de la LGECO, ouvre l'assemblée.

Il présente les excuses de Jean-Philippe STEFANINI (président de la FFCO) et d'Emmanuel THIRY (délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Grand-Est), qui ne peuvent pas être présents physiquement ce jour.

Il remercie Dominique BRET (secrétaire générale de la FFCO), ainsi que tous les licenciés présents en nombre.

Avant de commencer l'ordre du jour, il est demandé à l'assemblée si quelqu'un souhaite que les votes (hors élection du CD) se passent à bulletin secret. L'assemblée est d'accord pour procéder aux différents votes à main levée.

2. Désignation de la commission de surveillance des opérations électorales

Article 10 - Autres organes de la Ligue

Art. 10.1 - Il est constitué une commission de surveillance des opérations électorales chargée de veiller, lors des opérations de vote relatives à l'élection du Président, du Comité Directeur et du Bureau Directeur, au respect des dispositions prévues par les statuts.

1. Elle se compose d'au moins trois membres qui ne peuvent être ni membre du Comité Directeur, ni candidat à une fonction dont l'accès est lié à un vote au niveau régional. Ces membres doivent avoir des compétences reconnues en matière des règlements et des textes de loi régissant le milieu associatif sportif. Cette compétence leur sera reconnue par les actions de dirigeant qu'ils auront menées dans le milieu associatif dans les années antérieures. Ils sont désignés de la façon suivante :
 - 1 à 2 membres désignés par les Présidents de Comités départementaux,
 - 1 à 2 membres désignés par le Président de la Ligue
2. Le mandat de cette commission ne peut prendre fin qu'après le renouvellement du Comité Directeur qui l'a mise en place.
3. Cette commission est activée lors de chaque élection en assemblée générale. Elle peut être amenée à effectuer tous contrôles et vérifications utiles sur demande du Comité Directeur ou des représentants participant au vote.
4. Cette commission a compétence pour :
 - A/ émettre un avis sur la recevabilité des candidatures,
 - B/ avoir accès à tout moment aux bureaux de vote, leur adresser tout conseil et émettre à leur intention toute observation susceptible de les rappeler au respect des dispositions statutaires,
 - C/ de se faire présenter tout document nécessaire à l'exercice de ses missions,
 - D/ exiger, en cas de constatation d'une irrégularité, l'inscription d'observations au procès-verbal, soit avant la proclamation des résultats, soit après cette proclamation.

Remarque faite pendant l'AG :

- Jean-Luc PIERSON (6806GE) fait remarquer que la désignation de cette commission aurait dû avoir lieu dès l'établissement du dernier comité directeur.
 - Le secrétaire de la LGECO répond que c'est bien la règle inscrite dans les statuts de la LGECO. N'ayant pas été fait, il convient de le faire maintenant, avec les membres bénévoles présents.

Les membres désignés sont :

- **Par le Président de la LGECO : Evelyne THIEBAUT**
- **Par les Présidents de CDCO présents : Yann REICH, Céline LEMERCIER**

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 17 février 2024

Modifications demandées avant l'AG :

- Aucune

Modifications demandées pendant l'AG :

- Aucune

POUR	99 voix	CONTRE	0 voix	ABSTENTION	0 voix
------	---------	--------	--------	------------	--------

Le compte-rendu de l'AG ordinaire du 17 février 2024 est adopté à l'unanimité.

4. Rapport moral 2024

Philippe POGU présente son rapport moral pour l'année 2024 (voir pièce jointe).

POUR	99 voix	CONTRE	0 voix	ABSTENTION	0 voix
------	---------	--------	--------	------------	--------

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

5. Rapports d'activités 2024

5.1. Rapport administratif (activités du CD et du BD)

Vincent MAYER présente son rapport administratif pour l'année 2024 (voir pièce jointe).

5.2. Indicateurs licences

Vincent MAYER présente les indicateurs de licences pour l'année 2024 (voir pièce jointe).

Après une baisse importante du nombre de licenciés entre 2019 et 2020 en raison du contexte sanitaire (-9%), le nombre de licenciés dans la LGECO s'était stabilisé.

La ligue a connu en 2024 une nouvelle baisse générale d'effectif (-8%).

Ces tendances sont quelque peu identiques au niveau des jeunes licenciés.

5.3. Bilan commission Cartographie

Philippe POGU présente pour la commission Cartographie de la LGECO la liste des cartes validées par la commission et subventionnées par la ligue pour l'année 2024 (voir pièce jointe).

5.4. Bilan commission Formation

Philippe POGU présente pour la commission Formation de la LGECO les différentes sessions de formation qui ont eu lieu en 2024 (voir pièce jointe).

Il encourage fortement tous les experts à participer aux formations ainsi qu'au séminaire, dans un souci de qualité et d'amélioration de notre sport.

5.5. Bilan commission Juges et arbitres

Sylvie MARCHESIN a assuré le suivi des comptes-rendus des compétitions.

100% des DAR ont envoyé leur compte-rendu en 2024.

10% des CCR seulement ont envoyé leur compte-rendu en 2024.

Tous ces comptes-rendus sont la base de travail du séminaire cité par la commission Formations.

Nous savons que ces rapports nécessitent du temps et du travail, mais il ne faut pas oublier l'objectif des comptes-rendus : améliorer la qualité des courses.

5.6. Bilan commission Pratiques sportives

Virginie BLUM présente son rapport pour l'année 2024 (voir pièce jointe).

5.7. Bilan commission Jeunes

Vincent MAYER présente les excuses de Lucas CHAPELOT, responsable de cette commission, qui ne peut être présent ce jour pour cause d'organisation de compétition. Il souligne l'engagement sans faille de Lucas durant cette olympiade, et invite l'assemblée à l'applaudir.

Claudie GREVET présente le rapport de la commission Jeunes de la LGECO pour l'année 2024 (voir pièce jointe).

Philippe POGU rappelle l'importance de l'engagement des clubs et Claudie celle des petites mains.

L'ambiance est bonne, venez !

5.8. Bilan commission Communication

Virginie BLUM présente le bilan de la commission Communication (voir pièce jointe).

5.9. Bilan commission Développement

Vincent MAYER explique que la commission Développement de la LGECO ne s'est pas réunie en 2024. Comme l'an passé, elle reste à la recherche de bénévoles actifs. Pour information, la FFCO a recruté fin 2024 un chargé de développement territorial, Maxime DELÉTRÉ. Celui-ci a pris contact avec les Ligues le 25 janvier 2025 pour réaliser un diagnostic des espaces de course d'orientation (ELO/ESO/PPO). Les CDCO ont été invités par mail le 19 février 2025 à remonter des informations.

Remarques faites pendant l'AG :

- Martine WEISS (6804GE) fait remarquer que la communication du chargé de développement territorial n'était pas très explicite.
- François GLIKSON (5407GE) propose que soit créé un espace d'accès en ligne répertoriant les espaces de course d'orientation
 - Dominique BRET explicite le travail de Maxime DELÉTRÉ : Inventorier les espaces afin de les répertorier, et Travailler sur le réseau Orientation : connaître tous les acteurs connus ou inconnus qui contribuent ou tournent

5.10. Vote des rapports d'activités

POUR	99 voix	CONTRE	0 voix	ABSTENTION	0 voix
------	---------	--------	--------	------------	--------

Les rapports d'activités 2024 de la LGECO sont adoptés à l'unanimité.

6. Rapport financier 2024

6.1. Compte de résultats

Yves BOEHM présente le compte de résultats de la LGECO pour l'année 2024, ainsi que le comparatif prévisionnel-réel (voir pièces jointes).

Il rappelle à l'assemblée que la déclaration aux impôts est plus favorable que le remboursement direct des frais par la LGECO.

Remarque faite pendant l'AG :

- François GLIKSON (5407GE) évoque une possibilité de valoriser les heures de bénévolat auprès des impôts.
 - Après discussion entre les membres de l'assemblée, il apparaît que cette mesure ne concerne que les associations d'utilité publique.

6.2. Vérification des comptes

Thierry JOLY (6803GE) et Martine WEISS (6804GE) font lecture de leur rapport de vérification des comptes de la LGECO pour l'exercice 2024 (voir pièce jointe).

6.3. Vote du rapport financier

POUR	99 voix	CONTRE	0 voix	ABSTENTION	0 voix
------	---------	--------	--------	------------	--------

Le rapport financier 2024 de la LGECO est adopté à l'unanimité.

7. Saison 2025

7.1. Calendrier 2025

Virginie BLUM présente les grandes dates régionales dans la ligue.

7.2. Présentation du règlement des compétitions LGECO 2025

Virginie BLUM présente et explique les améliorations faites dans le règlement des compétitions de la LGECO (voir pièce jointe).

La règle concernant le sur-classement a changé : celui-ci est possible pour tous les licenciés adultes sans devoir se licencier dans une autre catégorie.

7.3. Projets cartographiques 2025

Philippe POGU présente le plan cartographique 2025 de la LGECO (voir pièce jointe). Celui-ci contient 62 projets.

7.4. Modification de la grille des remboursements LGECO

La grille de remboursement des frais par la LGECO est un bilan des décisions qui ont été prises par le comité directeur depuis le début de l'olympiade et que l'on retrouve dans les comptes-rendus de BD ou de CD. Une modification a été apportée cette année au niveau des maximum de frais repas et nuitée.

7.5. Budget prévisionnel LGECO 2025

Yves BOEHM présente et explique le budget prévisionnel 2025 de la LGECO (voir pièce jointe).

POUR	99 voix	CONTRE	0 voix	ABSTENTION	0 voix
------	---------	--------	--------	------------	--------

Le budget prévisionnel 2025 de la LGECO est adopté à l'unanimité.

8. Election des vérificateurs aux comptes

Thierry JOLY (6803GE) et Evelyne THIEBAUT (5402GE) présentent leur candidature.

POUR	99 voix	CONTRE	0 voix	ABSTENTION	0 voix
------	---------	--------	--------	------------	--------

Thierry JOLY (6803GE) et Evelyne THIEBAUT (5402GE) sont élus vérificateurs aux comptes de la LGECO pour 2025 à l'unanimité.

9. Election des représentants à l'AG de la FFCO

La prochaine AG de la FFCO se tiendra le samedi 22 mars 2025 à 10h à Paris (75).
3 représentants de notre ligue seront autorisés à prendre part aux votes (avec 17 voix).

Claudie GREVET (6806GE), Yves BOEHM (6806GE) et Mauricette JOLY (6803GE) présentent leur candidature en tant que titulaires.

POUR	99 voix	CONTRE	0 voix	ABSTENTION	0 voix
------	---------	--------	--------	------------	--------

Claudie GREVET (6806GE), Yves BOEHM (6806GE) et Mauricette JOLY (6803GE) sont élus à l'unanimité représentants de la LGECO auprès de la FFCO pour 2025.

10. Validation et élection des candidatures au CD de la LGECO 2025-2028

Rappel des statuts de la LGECO :

Art. 8.2 - Composition, fonctionnement

1. La Ligue Grand Est de Course d'Orientation est administrée par un **Comité Directeur constitué de 15 membres.**
2. Une proportion minimale de 40 % des sièges est garantie pour les personnes de chaque sexe. A ce titre, **6 sièges sont réservés aux femmes, 6 sièges aux hommes, les 3 sièges restants étant éligibles aux deux sexes indifféremment.**
3. Un médecin licencié siègera au sein du Comité Directeur, hors quota des membres.
4. Les membres associés, définis par l'article L. 131-3 du code du Sport, peuvent siéger au Comité directeur sur invitation du Président avec voix consultative.
5. Les membres du Comité Directeur sont élus par l'assemblée générale au scrutin uninominal pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles. Les candidatures doivent parvenir à la ligue 3 semaines avant l'assemblée générale.
Le scrutin est organisé sous le contrôle de la Commission de surveillance des opérations électorales prévue à l'article 10.1 de la section 2 des statuts.
Les membres du Comité Directeur sont élus, par l'assemblée générale, au titre des licences annuelles délivrées au cours du dernier exercice achevé.
L'élection d'un membre du Comité directeur se fait au **scrutin uninominal à deux tours**. Le vote se déroule à bulletin secret. **Pour être élu, le candidat doit recueillir la majorité absolue des voix exprimées au premier tour ou la majorité relative au second tour, en obtenant toutefois au moins le tiers des voix exprimées.** Les bulletins blancs ou nuls sont exclus.
6. Le mandat du Comité Directeur expire au plus tard le 31 mars suivant les jeux Olympiques d'été ou par révocation comme prévu à l'article 8.5.

Candidatures reçues avant le 14 février 2025 :

- Virginie BLUM
- Yves BOEHM
- Marie BOLZER
- Claudie GREVET
- Mauricette JOLY
- Sylvie MARCHESIN
- Philippe POGU
- Manuel ZENEVRE

Candidatures reçues à moins de 3 semaines de l'AG :

- Mathieu LEMERCIER (reçue le 25 février)
- Zoé VILLAR (reçue le 23 février)

Candidatures spontanées pendant l'AG :

- Vincent FREY

L'assemblée générale, après accord de la commission de surveillance des opérations électorales, décide d'accepter l'ensemble des candidatures.

Chaque représentant de clubs ou de CDCO reçoit une liste des candidats par nombre de voix qu'il représente.

Résultats du suffrage :

BLUM Virginie	99 voix
BOEHM Yves	99 voix
BOLZER Marie	99 voix
GREVET Claudie	99 voix
JOLY Mauricette	99 voix
MARCHESIN Sylvie	99 voix
POGU Philippe	99 voix
ZENEVRE Manuel	99 voix
LEMERCIER Mathieu	82 voix
VILLAR Zoé	98 voix
FREY Vincent	96 voix

La majorité absolue des voix exprimées est de 51 voix.
L'ensemble des candidats a recueilli cette majorité.

Les 11 candidats sont donc élus au premier tour au sein du comité directeur de la LGECO pour l'olympiade 2025-2028.

Les candidats élus se sont retirés pour discuter.
Le nouveau comité directeur propose la candidature de Marie BOLZER au poste de présidente.

POUR	98 voix	CONTRE	0 voix	ABSTENTION	1 voix
------	---------	--------	--------	------------	--------

Marie BOLZER (5407GE) est donc élue Présidente de la LGECO pour 2025-2028 à la majorité des votants.

11. Questions diverses

Questions posées avant l'AG :

- Aucune

Questions posées pendant l'AG :

- Aucune

12. Parole aux invités

Dominique BRET, secrétaire générale de la FFCO, s'est exprimée. Voici un résumé non exhaustif de son intervention :

- Dans la mesure du possible la FFCO essaie d'être représentée aux AG des ligues.
- La LGECO quant à elle est bien représentée à la FFCO avec Sylvie MARCHESIN, Alix VILLAR et Vincent FREY au comité directeur. 7 autres personnes sont présentes dans les différentes commissions.
- Comme toujours, c'est bien d'avoir du sang frais pour amener des nouvelles idées et faire avancer le navire. Les jeunes à l'image de votre présidente sont indispensables.
- La FFCO travaille sur 3 axes pour l'olympiade 2025-2028 :
 - Axe 1 : Développement territorial
 - Les relations avec le monde scolaire
 - La question des espaces d'orientation
 - La question du calendrier. Dans certaines ligues, les courses sont peu nombreuses.
 - Axe 2 : Accès aux espaces de pratique (et notamment le partenariat avec l'ONF)
 - Projet de convention
 - Réunions avec l'ONF

- Interventions directes auprès des politiques pour l'accès aux espaces de pratique
 - Axe 3 : Formations
- La discussion sur les critères des N1 et N2 au CFC est en cours. Un travail sera fait pour proposer des choses nouvelles.

13. Remise des Coupes de France de CO pédestre et de CO à VTT 2024

Parmi les licenciés du Grand-Est, les récipiendaires d'une Coupe de France pédestre en 2024 sont :

- Léna KORCHAK du COBF en D60
- Sylvie MARCHESIN du SCAPA Nancy en D65
- Noé CHEZEAU du COBF en H14
- Mathias LATASTE du CO Colmar en H20
- Jean-Marie FATH du SCAPA Nancy en H70

Parmi les licenciés du Grand-Est, les récipiendaires d'une Coupe de France en CO à VTT en 2024 sont :

- Nelly Deville du Scapa Nancy en D70
- Damien Arnoux du LO Sanchev en H12
- Thibault Arnoux du LO Sanchev en H14

Dominique BRET procède à la remise des récompenses.

14. Clôture de la 9^e Assemblée générale ordinaire de la LGECO

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

Vincent MAYER
Secrétaire général de la LGECO